HR TOP, c'est quoi ?

- HR TOP est le label de qualité pour les chaudières au gaz naturel à condensation. Il vous donne la garantie que la chaudière répond bien aux exigences de la directive européenne en matière de rendement.
- Ce label est octroyé par la Collectivité du Gaz - une association regroupant les fabricants d'appareils au gaz et la fédération belge du gaz naturel, l'ARGB – après un contrôle par un laboratoire indépendant accrédité par le Service Public Fédéral Economie.
- Le label HR TOP est également octroyé aux aérothermes, aux générateurs d'air chaud et aux générateurs d'eau chaude à condensation.

C'est tout naturel de préférer le gaz naturel.

Quelles sont les garanties offertes par le label HR TOP ?

Garanties commerciales :

1. Garantie totale de 2 ans (omnium) sur le matériel, la main d'œuvre et le déplacement, plus une garantie de 3 ans supplémentaires sur le corps de chauffe, pour autant que la chaudière ait été installée selon les prescriptions du fabricant.
2. Assistance technique de la marque en Belgique et service après-vente assuré jusqu'à 10 ans après arrêt de la production du modèle.
3. La garantie que les installateurs qui ont reçu l'agréation de la marque pour installer leurs chaudières à condensation bénéficient d'une formation permanente sur la technique de la condensation
4. La garantie que les chaudières à condensation sont uniquement commercialisées par des distributeurs ayant suivi une formation technique préalable concernant les appareils à condensation.

Garanties techniques :

1. **Haut rendement (Directive 92/42/CEE)**
   Le rendement minimal à puissance nominale (Pn en kW) est au minimum de 95 % (température moyenne de l'eau dans la chaudière: 70° C) et à charge partielle (0,3xPn en kW) au minimum de 107 % (température de retour : 30° C).
2. **Faibles émissions**
   La concentration en CO et en NOx dans les produits de combustion privés d'air (0% d'O_2) et de vapeur d'eau ne doit pas dépasser la valeur limite ci-après :
   - CO : max 110 mg/kWh
   dans les mêmes conditions d'essais que pour la détermination du NOx
   - NOx : max 70mg/kWh
   suivant la norme européenne d'application.

www.gaznaturel.be

Le gaz naturel est une énergie respectueuse de l'environnement. Pour la réalisation de ce dépliant nous avons également tenu compte de l'environnement.

E.R. : ARGB, An De Backer, rue de Rhode 125, 1630 Linkebeek • Octobre 2010

Chaudières au gaz naturel avec le label HR TOP :

bon pour l'environnement et pour le portefeuille !

C'est tout naturel de préférer le gaz naturel.

Le grand avantage d'une chaudière à condensation avec le label HR TOP :

Plus de chaleur avec moins d'énergie

Avec une chaudière à condensation, vous faites des économies, particulièrement si elle porte le label HR TOP. Elle vous garantit un rendement plus élevé en utilisant beaucoup moins d'énergie tout en préservant votre confort. C'est tout bénéfice pour votre portefeuille et pour l'environnement ! Encore mieux : cette chaudière très performante vous donne droit en plus à une belle prime.

Soyez au top avec le label HR TOP

HR TOP est le label de qualité pour les chaudières au gaz naturel à condensation. Il vous garantit que votre chaudière au gaz naturel répond aux exigences de la directive européenne en matière de rendement et que les émissions de CO et de NOx respectent les normes. Voulez-vous agir concrètement pour protéger notre environnement ? Optez sans hésiter pour une chaudière porteuse du label HR TOP.

Les chaudières au gaz naturel dotées du label HR TOP assurent une température agréable dans toute la maison

Pourquoi choisir une chaudière à condensation ?

Deux raisons importantes motivent le choix d'une chaudière à condensation :

1. **C'est bon pour le portefeuille**
   Plus de chaleur pour moins d'argent ! Une chaudière à condensation garantit un rendement élevé, supérieur à 100 % ! Cela peut sembler étrange, mais une telle chaudière récupère la chaleur latente des produits de combustion. En consommant moins d'énergie, elle réduit aussi votre facture.

2. **C'est bon pour l'environnement**
   Une chaudière à condensation utilise un minimum d'énergie pour vous donner un maximum de chaleur et de confort. De plus, elle répond aux exigences les plus strictes en matière d'émissions de CO et de NOx et contribue ainsi à un meilleur environnement.

Pourquoi la chaudière à condensation est-elle si économe ?

Une chaudière à condensation produit également de la chaleur à partir des gaz de combustion. Avec une chaudière classique, cette chaleur part dans la cheminée. Avec le même apport d'énergie, une chaudière à condensation produit donc beaucoup plus de chaleur utile. Vous économisez ainsi facilement 15% en énergie par rapport à une chaudière au gaz naturel classique.

Informez-vous sur les primes

En choisissant une chaudière au gaz naturel avec le label HR TOP, vous faites de belles économies. A cela vient s'ajouter une prime dont vous pouvez bénéficier quand vous faites installer une chaudière à condensation. La prime varie d'une région à une autre. Plus d'infos sur www.gaznaturel.be

Remplacez votre ancienne chaudière

Compte tenu de l'évolution de la technologie, la fédération du gaz naturel vous recommande de remplacer votre chaudière de 15 ans par une nouvelle chaudière à haut rendement. Vous pouvez économiser jusqu'à 40 % en remplaçant votre chaudière de 15 ans ou plus. Soyez attentif au label HR TOP.

Calculez votre avantage

En utilisant le calculateur sur www.gaznaturel.be, vous pouvez calculer, en quelques clics, l'économie que vous allez réaliser.

Comment choisir vous-même votre chaudière ?

Utilisez notre moteur de recherche sur www.gaznaturel.be. En un tour de main, vous trouverez les chaudières dotées du label HR TOP qui répondent à vos besoins.

Trouvez un installateur agréé

Sur www.gaznaturel.be, vous trouverez également l'installateur Cerga le plus proche qui vous garantit une installation sûre, professionnelle et réalisée suivant les normes les plus récentes.

Faites contrôler votre chaudière

En Flandre, une chaudière à condensation doit être contrôlée tous les deux ans. En Wallonie et à Bruxelles, ce contrôle doit s'effectuer tous les 3 ans.

www.gaznaturel.be

Primes et avantages fiscaux • Infos pratiques concernant l'installation et l'entretien • Fabricants de chaudières • Installateurs Cerga • Moteur de recherche applications • Et bien plus encore !